

CHIMIE : Synthron et son dirigeant condamnés à plus de 700.000€ d'amendes

Le Tribunal correctionnel de Tours vient de condamner l'exploitant de l'usine chimique [SYNTHRON](#) d'Auzouer en Touraine (CA : 160 M€, 700 salariés) à 450.000€ d'amendes suite à la constatation de multiples infractions au droit du travail et aux règles des installations classées. Des associations de protection de la nature ont en outre obtenues 44.000€ au titre des dommages et intérêts. Robert Moor, Pdg de la société, est pour sa part condamné à payer 237.000€ d'amende, mesure assortie d'une interdiction de gérer une société pour deux ans. www.synthron.com